

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : SÉCURITÉ

Compte tenu du plan Vigipirate alerte attentat et de l'état d'urgence, le dispositif de sécurité du salon GeekAsia est renforcé. Tous les visiteurs seront soumis à des contrôles de sécurité aux entrées. Les agents de sécurité procéderont à une vérification systématique des sacs et des effets personnels.

Ce dispositif est mis en place pour la sécurité de tous et peut prendre un certain temps.

Nous mettons à disposition le règlement intérieur du salon GeekAsia en libre accès sur notre site internet afin que vous puissiez prendre connaissance de notre réglementation en amont de votre venue et ainsi préparer au mieux votre arrivée.

Nous vous demanderons d'ouvrir vos manteaux et sacs aux agents de sécurité dès votre tour, votre visage doit être facilement identifiable.

Toute personne refusant d'être fouillée à l'entrée par nos agents de sécurité se verra refuser l'accès au salon.

ARTICLE 2 : ARMES INTERDITES

Toute arme ou réplique est formellement interdite sur la voie publique.

Conformément à la loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, nul ne peut porter une tenue dissimulant son visage. Ainsi, sont formellement interdits les masques intégraux ou tout élément de costume dissimulant intégralement le visage.

Nous tolérons néanmoins les masques intégraux sur le festival mais nous vous demanderons de les retirer à l'entrée afin de pouvoir vous identifier.

La liste suivante ci-dessous n'est pas exhaustive. Nous nous réservons le droit d'interdire l'accès au festival pour tout éléments jugés dangereux, que ce soit pour un passage sur scène ou non.

Nous acceptons uniquement les répliques non dangereuses d'armes de type fantaisie ne présentant aucune ressemblance avec des armes réelles :

- Elles doivent être composés exclusivement de matériaux non dangereux de type mousse, carton, bois léger ou worbla.
- Elles ne doivent comporter aucune partie coupante et/ou perforante.
- Elles ne doivent en aucun cas pouvoir être confondues avec une arme réelle.

De manière générale, les objets en métal ou comportant du métal sont interdits. Certains objets métalliques de petite taille ou comportant des petites parties métalliques pourront être acceptés, comme les bijoux, les fermoirs, les baleines de corset ou de soutien-gorge, les boucles de ceinture.

Sont strictement interdits :

Toutes les armes de toutes catégories et toutes les reproductions factices, ce qui inclut entre autres :

- Les katana, sabres, épées et leurs répliques.

Les armes achetées dans l'enceinte du festival doivent obligatoirement rester dans leur fourreau et dans l'emballage fourni par l'exposant, durant toute la durée de votre visite. Toute arme sortie de son fourreau se verra confisquée ou la personne se verra exclure du salon.

- Tout matériel explosif ou reproduction de matériel explosif
- Les bokken et toutes les répliques d'objets contondants (batte de baseball...)
- Les armes de type airsoft, même sans chargeur. Ceci afin d'éviter toute confusion et/ou mouvement de panique.
- Les uniformes de type militaire, police, GIGN ou de toute autre brigade d'intervention
- Les pistolets de type Nerf comportant des parties métalliques (s'ils sont entièrement en plastique, les pistolets Nerf sont autorisés à condition qu'ils ne soient pas accompagnés de fléchettes).
- Les canifs, couteaux suisses et autres accessoires coupants.

IMPORTANT : Le port, le transport et l'utilisation d'armes blanches (catégorie 6) sont strictement interdits. En cas de contrôle, une personne portant ou transportant hors de son domicile et sans motif légitime une arme de cette catégorie encourt une peine de 3 ans d'emprisonnement.

ARTICLE 3 : ACCESSOIRES

Par mesure de sécurité, sont également interdits :

- Les trottinettes, vélos, rollers... et autres objets roulants
- Les outils
- Les instruments sonores de type cornes de brume (à gaz ou à pompe), les mégaphones, les tambours et grosses caisses
- Les casques de moto sont à déposer à la consigne
- Objets en verre et contenant en verre

ARTICLE 4 : ALIMENTATION

Au cours du week-end du salon, des stands vous proposeront des produits alimentaires comme des sushis, des produits japonais, des cups noodles, des bonbons... Il y aura également une buvette proposée par notre association dont la vente de bières. Ces dernières sont strictement interdites aux mineurs. Une pièce d'identité peut être demandé en cas de doute sur l'âge de l'acheteur. En cas de refus ou d'absence de pièce d'identité, nous nous autorisons à refuser la vente.

Au cours du salon, il est strictement interdit d'apporter de l'alcool.

ARTICLE 5 : COMPORTEMENT

L'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne ayant un comportement jugé inapproprié ou dangereux envers autrui. Par exemple, toute simulation de combat dans l'enceinte du salon ou à l'extérieur est formellement interdite.

Nous tenons vivement à des valeurs telles que la convivialité, le respect et l'ouverture aux autres. Toute personne au comportement jugé dangereux ou même irrespectueux se verra exclure du salon.

Il n'est pas autorisé de circuler pieds nus dans la convention. Pour votre propre sécurité, nous vous demanderons de vous chausser.

ARTICLE 6 : PREMIERS SOINS

Pendant le week-end du salon, un agent de la sécurité incendie disposant de la formation SSIAP 1 sera présent et pourra, si besoin, prodiguer les premiers soins en attendant les secours.

ARTICLE 7 : ANIMAUX

Malheureusement, nos amis les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du salon.

ARTICLE 8 : OBJETS PERDUS

Les objets perdus seront à récupérer sur le stand de l'association Cinespace Événements. Nous ne sommes en aucun cas responsable de ses objets (Voir article 10).

ARTICLE 9 : TABAC

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des halles Prosper Montagné. La cigarette électronique est toutefois autorisée.

ARTICLE 10 : VOL

L'association Cinespace Événements décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au cours du week end du salon. Ne laissez pas vos sacs, vêtements, portables ou autres objets de valeur à l'abandon. Il n'y aura pas de vestiaire surveillé.

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT

En entrant dans le salon, chaque personne (visiteur ou exposant) accepte sans condition à respecter le présent règlement intérieur.